

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE DN1
8^{ème} Grand Prix
Pays de Montbéliard Agglomération
(Souvenir Denys Schwechlen)
Jeudi 10 mai 2018 -
Bourgogne-Franche-Comté



COUPE DE FRANCE DN1

8^{ème} Grand Prix Pays de Montbéliard

COMPÉTITION

Engagements & Règlementation	3
Permanence & Lieu pratiques	4
Hébergement & Restauration	5
Avant-course	6
Accès	7
Itinéraire / horaire	8
Tracé et profil	9
Plan de départ	10
Dernier km	11
Montée et descente du Mont de Bart	12
Dispositif de secours	13
Contacts	14
Partenaires	15

ANNEXE

Règlementation Coupe de France DN1 2018	16
---	----

ENGAGEMENTS

PARTICIPATION

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à une manche de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

COMPOSITION DES EQUIPES

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve se dispute par équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de quatre coureurs, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club après le 1er mars 2018, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

COLLÈGE DES ARBITRES

Président du Jury : BASTIEN Laurent

Tel : 0683563079

Commissaire 1 : REGNET Marie-Christine

Commissaire 2 : MEZZETTA Daniel

Juge Arrivée : MINOT Jean Louis

Tel : 0698308824

Commissaire Moto 1 : CHAUVIN David

Commissaire Moto 2 : IDELOT Mathieu

RÈGLEMENT

ORGANISATION

L'épreuve **Grand Prix du PMA** est organisée par **Club Cycliste Etupes** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018. Elle se dispute le **jeudi 10 mai 2018**.

TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve compte pour la 3^{ème} manche de la **Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1. L'épreuve est en classe **Nationale Élite 2.12.1**.

ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

- ▶ **Jeudi 10 mai 2018**
Salle annexe derrière le podium protocolaire
(Ex Mutuelle Nationale)

101 Faubourg de Besancon, Montbéliard



PERMANENCE

LIEU & HORAIRES D'OUVERTURE

Les permanences de départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

► **Mercredi 9 mai**

Permanence de départ

Horaires : 15h00-17h45

Hotel Kyriad Sochaux-Montbéliard

34 avenue du Maréchal Joffre, 25200 Montbéliard

Tél : 03.81.94.44.64

Permanence d'arrivée

Horaires : à partir de 14h00

Salle annexe derrière le podium protocolaire

101 Faubourg de Besançon

25200 Montbéliard

Tél :

LIEUX PRATIQUES

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, est **fixée** au :

Mercredi 9 mai à 18h00

Hotel Kyriad

34 avenue de Montbéliard, 25200 Montbéliard

RADIO-TOUR

L'information course sera assurée par la société. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550.

- ▶ **Hotel Kyriad,**
34 Avenue du Maréchal Joffre, 25200 Montbéliard
Tel : 03 81 94 44 64
- ▶ **Hotel Ibis,**
Rue du Jura, 25200 Montbéliard
Tel : 03 81 90 21 58
- ▶ **Hotel Relais Vert,**
6 Rue des Frères Deckherr, 25200 Montbéliard
Tel : 03 81 90 10 69
- ▶ **Charme Hotel,**
D472, 25400 Arbouans
Tel : 03 81 30 48 48
- ▶ **Hotel Arianis,**
11 Avenue du Général Leclerc, 25600 Sochaux
Tel : 03 81 32 17 17
- ▶ **Hotel Campanile,**
Rue du Collège, 25600 Sochaux
Tel : 03 81 95 23 23
- ▶
- ▶ **Hotel Restaurant La vieille Ferme,**
33 Avenue du Général de Gaulle, 25460 Étupes
Tel : 03 81 32 21 75
- ▶ **Hotel Ibis Budget,**
ZAC du Pied des Gouttes, 48 Rue Jacques Foillet, 25200 Montbéliard
Tel : 0 892 68 01 50
- ▶ **Hotel Campanile Belfort Gare TGV,**
1 Rue de la Gare TGV, 90400 Meroux
Tel : 03 84 19 08 97
- ▶ **Hotel les Tilleuls,**
51 Avenue du Maréchal Foch, 25400 Audincourt
Tel : 03 81 30 77 00
- ▶ **Hotel Ibis Belfort**
13 Rue du Dr Eugène Jacquot, 90400 Danjoutin
Tel : 03 84 57 88 88
- ▶ **Hotel Kyriad Belfort,**
55Bis Faubourg de Montbéliard, 90000 Belfort
Tel : 03 81 32 17 17



FEUILLE DE DÉPART PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Les coureurs devront signer la feuille de départ :

- ▶ **Le jeudi : au podium protocolaire face à partir de 10h45.**

Ils devront se présenter par équipe complète accompagnés de leur directeur sportif.

DÉPART FICTIF

FLÈCHES ET DIRECTIONS

Pas de départ fictif, c'est un départ direct.
Les flèches verticales noires sur des panneaux blancs avec logo du CCETUPES. Fléchage la veille de l'épreuve.

APRÈS-COURSE

DÉLAIS D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

10%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

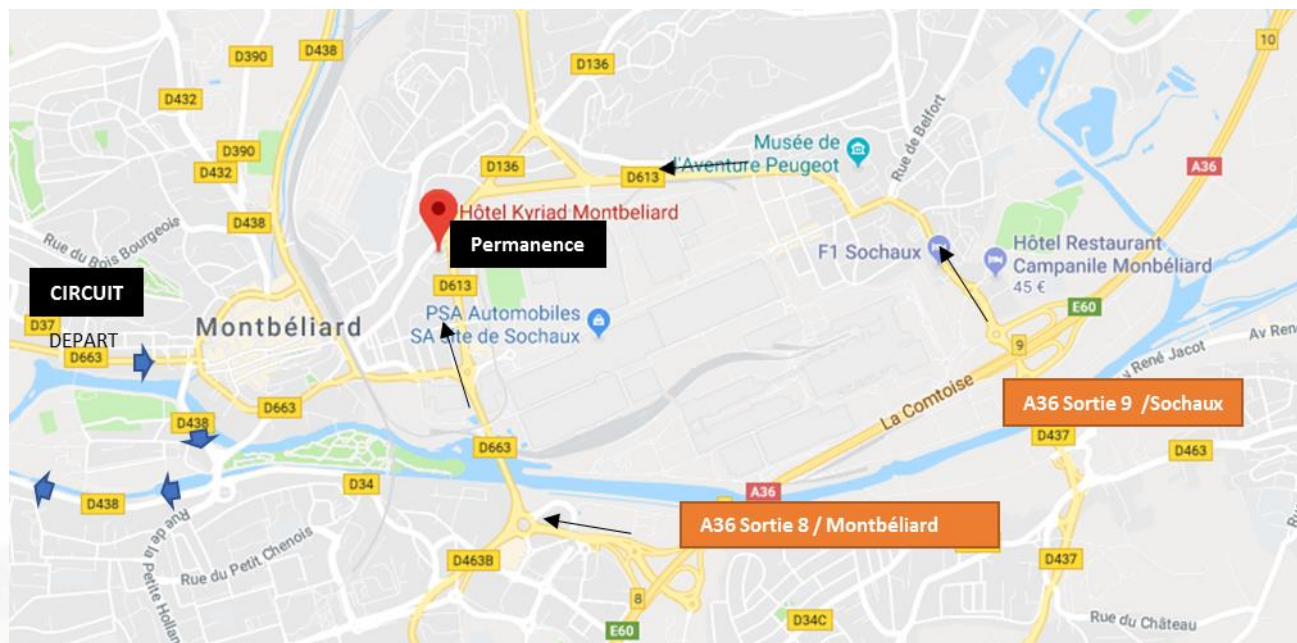
INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'article du règlement FFC 2.6.027,





ACCÈS AU SITE



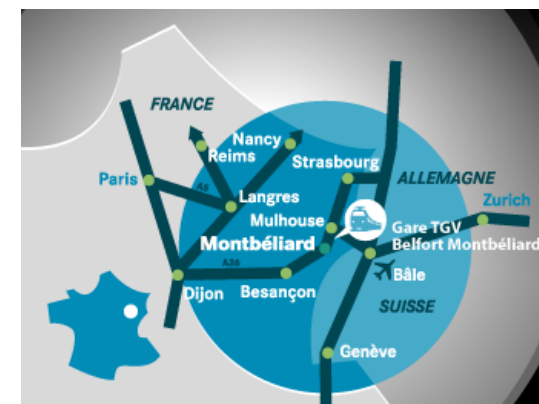
MONTBELIARD www.montbeliard.fr

Office de Tourisme : www.paysdemontbeliard-tourisme.com

EN VOITURE : A36, sortie 8 Montbéliard Centre ou Sortie 9 Sochaux

EN TRAIN : Gare TGV Belfort-Montbéliard (à 15 km)

EN AVION : Aéroport de Bâle-Mulhouse (80 km)



Itinéraire	Route	Kms parc.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Détaillé			42 km/h*									
MONTBELIARD - 68 faubourg de Besançon	D663	0	12h00	12h23	12h46	13h09	13h32	13h55	14h18	14h41	15h04	15h27
	D438	0.6	12h01									
Rue du Port	D438	1.5	12h04									
COURCELLES LES MONTBELIARD	D438											
Rue de Montbéliard	D438	2.6										
Rue de Voujeaucourt	D438	3.8										
BART	D438											
VOUJEAUCOURT	D438											
Rue de la Gare	D438	5.1										
Rue de Bart	D463A	6.3	12h09	12h32	12h55	13h18	13h41	14h04	14h27	14h50	15h13	15h36
BART	D463A											
	D663	6.7										
BAVANS	D663											
Grande Rue	D663	7.1										
Rue du Mont de Bart		7.3										
MONT DE BART	Route forestière	9.4	GPM 12h14	12h37	13h00	13h23	13h46	14h09	14h32	14h56	15h19	15h41
BART, Rue de la carrière		10.5										
Route forestière du Mont de Bart		11.5										
Rue du Général De Gaulle	D663	12.2	12h17	12h40	13h03	13h26	13h49	14h12	14h35	14h58	15h22	15h44
SAINT-SUZANNE,	D663											
Rue de Besançon	D663	14.6										
MONTBELIARD	D663											
Faubourg de Besançon	D663	15.9	12h23									15h50
Passage sur le ligne d'arrivée				31.8 km	47.7 km	63.3 Km	79.5 Km	95.4 Km	111.3 Km	127.3 Km	143.1 Km	159 Km

* Temps horaire calculé sur la base de 42 km/h de moyenne

- ▶ **Zone de ravitaillement 1 : Sommet du Mont de Bart (avant la descente)**
- ▶ **Zone de ravitaillement 2 : Faubourg de Besancon, Montbéliard, après la ligne d'arrivée**

PACOURS OPENRUNNER : 8199720

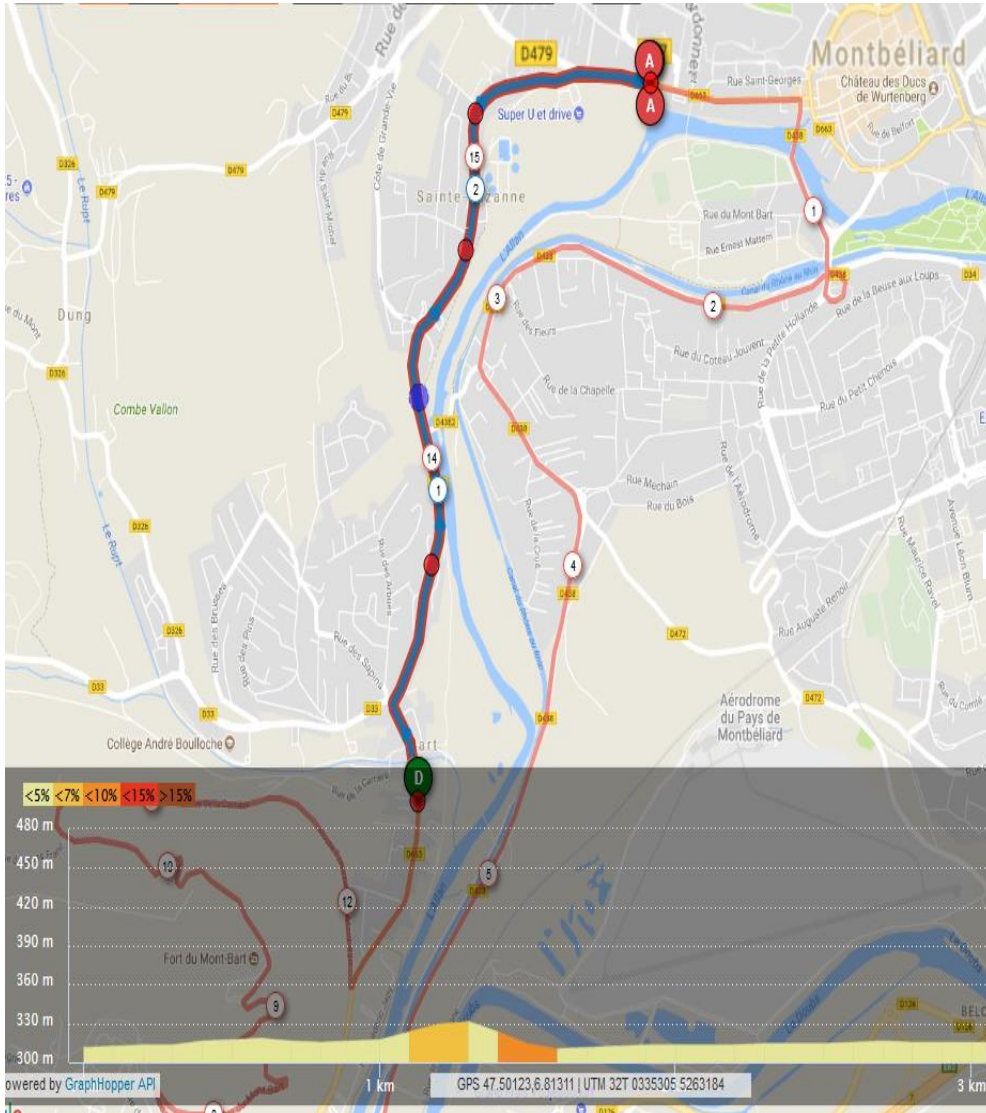
Grand Prix PMA 2018





PODI ▶ **LES 3 DERNIERS KMS**

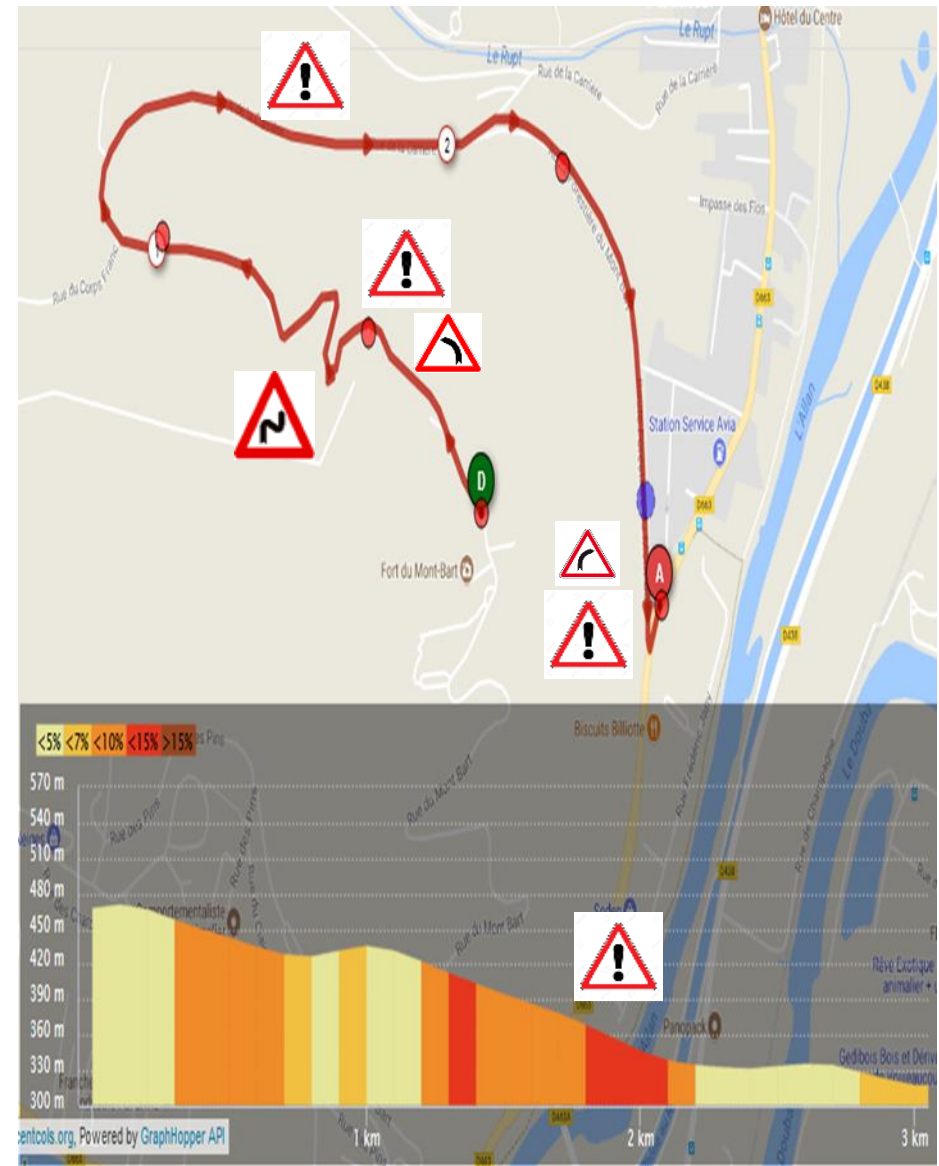
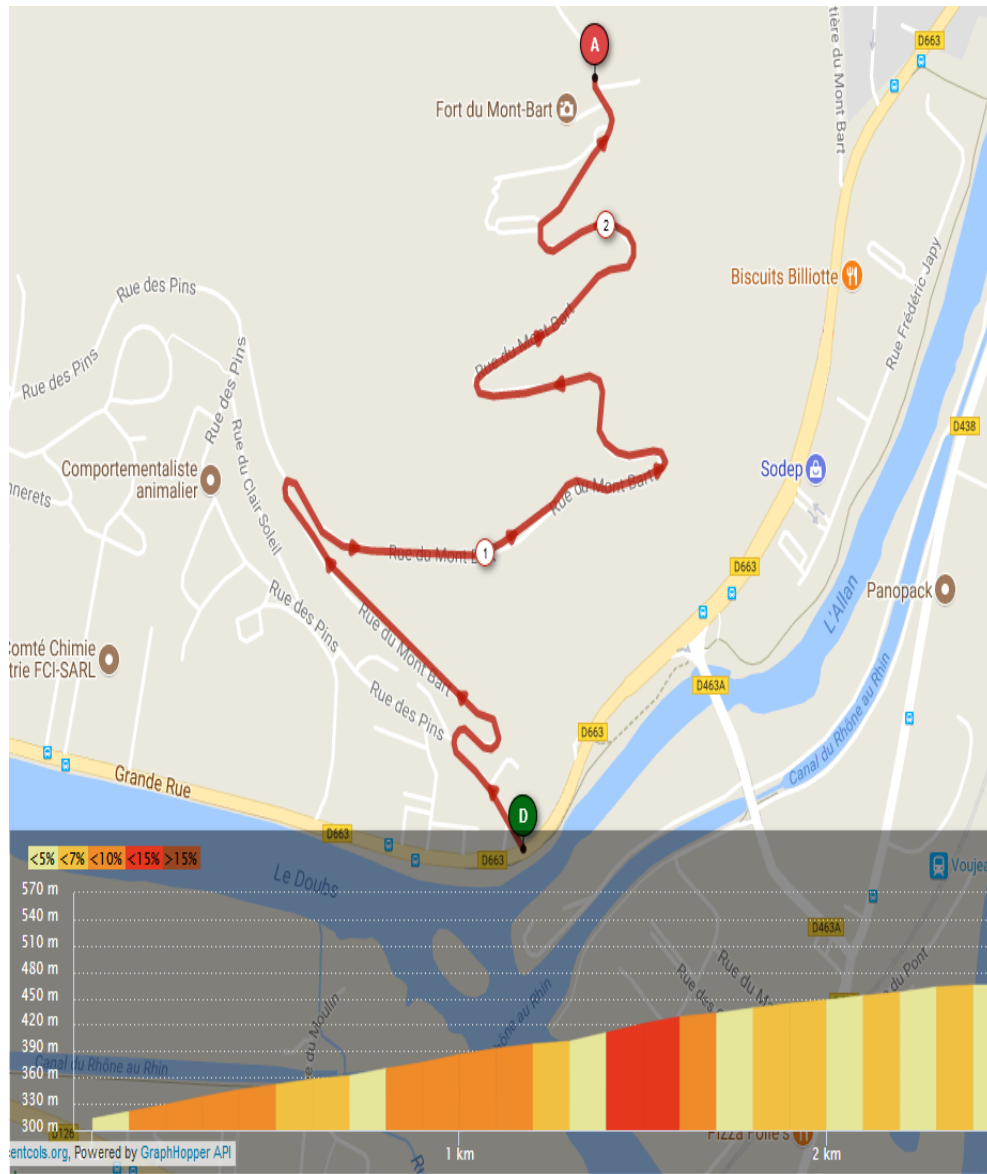
▶ **LE DERNIER KM**



▶ **LIGNE DROITE D'ARRIVEE ET DEVIATION DS**



MONTEE DU MONT DE



SUR LE SITE DE DEPART/ARRIVEE :

Société Nationale de Sauvetage en Mer- SNSM

101 faubourg de Besançon
25200 Montbéliard

Tel

03 81 34 43 19 - 06 09 60 56 57

URGENCES

NOUVEL HOPITAL

NORD FRANCHE-COMTE

L'accès sur le site de Trévenans est possible
en voiture :

- Depuis l'Autoroute A36, direction BELFORT sortie n° 11 direction Delémont.
- Puis continuez sur la N1019 jusqu'à la sortie n° 5 direction Moval.
- Au rond-point, prendre la première à droite direction Hôpital. Continuez jusqu'au second rondpoint et prendre la première sortie pour rentrer sur le parking.

URGENCES

Hôpital Nord Franche-Comté
100 route de Moval
CS 10499 TREVENANS
90015 BELFORT CEDEX

► Tel : 03 84 98 20 20



ORGANISATEURS

CLUB CYCLISTE ETUPES LE DOUBS
PAYS DE MONTBELIARD

CHALOT Sylvain

Directeur de l'organisation

Tél : +33 (0)6.63.92.75.38

E-mail : chalot.sylvain@yahoo.fr

LEBLOND Sylvain

Responsable financier

Tél : +33 (0)6.98.64.56.95

E-mail : sylvain.leblond.cce@gmail.com

GUILLAUME Nathalie

Responsable administratif

Tél : +33 (0)3.81.94.18.72 / 06.74.78.91.14

E-mail : csetupes@wanadoo.fr

FLEURY Bernard

Responsable sécurité

Tél : +33 (0)

E-mail :

FÉDÉRATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

GICQUELLO Brendan

Adjoint Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)1.81.88.09.53

E-mail : b.gicquello@ffc.fr

ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES MÉDIAS



HÔTELS PARTENAIRES





ANNEXE

Règlementation Coupe de France
Drag Bicycles des Clubs DN1 2018

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et la société DRAG BICYCLES unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 2018.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2

LISTE ÉPREUVES RETENUES*

- ▶ **11 mars 2018 - Course en ligne**
80^{ème} Bordeaux - Saintes (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **02 avril 2018 - Course en ligne**
90^{ème} Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)
- ▶ **10 mai 2018 - Course en ligne**
8^{ème} Grand Prix du Pays de Montbéliard
- ▶ **21 mai 2018 - Course en ligne**
Grand Prix de Luneray (Normandie)
- ▶ **15 au 17 juin 2018 - Course par étapes**
La Sport Breizh - Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)
- ▶ **15 juillet 2018 - Course en ligne**
Entre Benne et Montmorillonais (Centre Val de Loire)
- ▶ **09 août 2018 - Course en ligne**
Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **8 au 9 septembre 2018 - Course par étapes**
Boucles de l'Artois (Hauts de France)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce

fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

La manche piste regroupe les clubs de DN1 et DN2 qui courront séparément. Elle aura lieu le Mercredi 2 Août 2017. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Un trophée des champions des Divisions nationales regroupant des clubs DN1, DN2 et DN3 2017 sera organisé le **Samedi 29 septembre 2017** :

- ▶ L'article 14 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ▶ Les détails d'organisation sur cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ▶ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des coupes de France, support des montées et des descentes entre les niveaux. Il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2018.

ARTICLE 3

PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 (PARTICIPATION OBLIGATOIRE)

La Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 2018 est réservée aux équipes de Division Nationale 1 (liste communiquée en début de saison).

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DRAG BICYCLES DN1 2018

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de DN1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le 1^{er} mars 2018, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5

CLM INDIVIDUEL (DANS LE CADRE DES ÉPREUVES PAR ÉTAPES)

Deux épreuves par étapes (Manche 5 : La Sport Breizh Trophée France Bleu Breizh Izel / Manche 8 : Boucles de l'Artois) sont composées d'un Contre La Montre individuel.

Si l'épreuve CLM se déroule sur la première étapes, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité de plusieurs équipes au classement par équipes, c'est le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve qui départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le CLM Individuel se déroule à partir de la seconde étape, ce sera la réglementation des épreuves par étapes qui sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir la prise en compte du classement général individuel.

Chaque équipe communiquera à la réunion des Directeurs Sportifs de ces épreuves, l'ordre des partants CLM de son équipe.

NB : Si le CLM se déroule lors de la 1^{ère} étape de la 1^{ère} épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

ARTICLE 6

BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France - cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

Épreuves en ligne

11/03 : 80^{ème} Bordeaux-Saintes (Nouvelle Aquitaine)

02/04 : 90^{ème} Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)

10/05 : 8^{ème} Grand Prix du Pays de Montbéliard (Bourgogne Franche Comté)

21/05 : Grand Prix de Luneray (Normandie)

15/07 : Entre Brenne et Montmorillonnais (Centre Val de Loire)

09/08 : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)

Épreuves par étapes - 2 jours

08-09/09 : Boucles de l'Artois (Hauts de France)

Épreuves par étapes - 3 jours

15-17/06 : La Sport Breizh - Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)

BAREME DE POINTS COUPE DE FRANCEE DRAGE BICYCLES DES CLUBS DN1										
	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 2 jours)				Epreuves par étapes (sur 3 jours)				
		1 ^{er} jour matin CLM individuel	1 ^{er} jour après-midi Demi étape EP en ligne	2 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final	1 ^{er} jour matin CLM individuel	1 ^{er} jour après-midi Demi étape EP en ligne	2 ^{ème} jour EP en ligne	3 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final
1	30	10	10	15	45	10	10	15	15	45
2	25	9	9	14	35	9	9	14	14	35
3	20	8	8	13	30	8	8	13	13	30
4	17	7	7	12	26	7	7	12	12	26
5	16	6	6	11	24	6	6	11	11	24
6	15	5	5	10	22	5	5	10	10	22
7	14	4	4	9	20	4	4	9	9	20
8	13	3	3	8	18	3	3	8	8	18
9	12	2	2	7	16	2	2	7	7	16
10	11	1	1	6	14	1	1	6	6	14
11	10			5	13			5	5	13
12	9			4	12			4	4	12
13	8			3	11			3	3	11
14	7			2	9			2	2	9
15	6			1	8			1	1	8
16	5				7					7
17	4				6					6
18	3				5					5
19	2				4					4
20	1				3					3
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

ARTICLE 7

POINTS DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route ⁽¹⁾ et Piste ⁽²⁾ et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, 20 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat en points entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de sélection.

Dans le cadre d'une épreuve par étapes et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, seul le classement général final peut prendre en compte les points de sélection.

⁽¹⁾ Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

⁽²⁾ Pour les sélections en Equipe de France Piste (Epreuves d'endurance), seules les participations

aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées et sauf si ces stages sont accolés à une sélection aux épreuves ci-dessus.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8

CLASSEMENT DN1

Les épreuves retenues, référencées dans le tableau de l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs et aux classements des DN1.

Les classements de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 5.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs de DN1 2018.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Les deux derniers clubs du classement général final des Coupes de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à l'échelon supérieur devront répondre aux conditions du dossier d'engagement correspondant.

Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur et / ou se maintenir dans sa Division Nationale, il sera fait appel au 3^{ème} club de la DN inférieure, puis au 4^{ème} club de la DN inférieure, puis au 1^{er} club reléguable, et enfin au second reléguable.

Ce dernier point est en attente de validation par les organes fédéraux.

Perspective 2019/2020 :

La Commission Nationale Route mène actuellement, une réflexion sur les évolutions de niveaux (Montées / descentes) entre les Divisions Nationales. Ces travaux seront étudiés au cours de l'année 2018 pour une mise en application à partir de la saison 2019/2020. Ces évolutions des différents niveaux de Division Nationale seront communiquées au cours de l'année 2018.

ARTICLE 9 ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10 DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour la 1ère épreuve :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **4^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Et si besoin :

- ▶ **1^{er} tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^{ème} tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

ARTICLE 11 PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12 INDEMNITÉS ÉQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 € pour les épreuves en ligne et de 4.000€ pour les épreuves par étapes.

Pour l'ensemble des épreuves*, exceptions faites des épreuves par étapes (La Sport Breizh et les Boucles de l'Artois), les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

* Pour La Sport Breizh (Manche 5) et les Boucles de l'Artois (Manche 8), l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir de la 1ère étape jusqu'au soir de la dernière étape.

ARTICLE 13

DOTATIONS DRAG BICYCLES ET REMISE DE PRIX

A ce jour, le classement général final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 fait l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société DRAG BICYCLES.

Cette dotation pour les Coupes de France DN1 est en cours de finalisation avec le partenaire DRAG BICYCLES. Toutefois, la FFC mène également une réflexion avec le partenaire DRAG BICYCLES sur d'autres initiatives ou d'autres projets en lieu et place de la fourniture d'une dotation en matériels.

Si la dotation DRAG BICYCLES 2018 existe, celle-ci sera organisée lors du Trophée des Champions le Samedi 29 septembre 2018. (Cf article 15)

Lors de la finale des 8 et 9 septembre 2018, les trois premières équipes se verront remettre un trophée fourni par la FFC.

ARTICLE 14

ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Engagement Route internet.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15

TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES - SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Pour clôturer la saison 2018, une épreuve finale des Divisions nationales est organisée le Samedi 29 septembre 2018.

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ▶ **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs 2018.
- ▶ **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 2018
- ▶ **3 premières équipes DN3** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN3 2018
- ▶ **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1ère ou 2^{ème} catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16

QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR ROUTE

La qualification des coureurs aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisée selon le barème suivant :

- ▶ 10 DN1 (de la 1ère à la 10ème) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
- ▶ 10 DN1 (de la 11ème à la 20ème) x 5 coureurs = 50 COUREURS

Le classement et la sélection des équipes DN1 sera réalisé à l'issue de la 5ème manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, La Sport Breizh (Bretagne) - Du 15 au 17 juin 2018.



COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>